



DECISIONS DU MAIRE
DE LA COMMUNE DE LASGRAÏSSES

ETAT DES RESTES A REALISER
SUR L'EXERCICE 2023

Le Maire,

Vu l'exécution budgétaire

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14, M 57,

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les restes à réaliser correspondent pour les communes de moins de 3 500 habitants, aux dépenses engagées mais non mandatées au 31 décembre de l'exercice, ainsi qu'aux recettes certaines non mises en recouvrement.

Monsieur le Maire précise que la clôture du budget 2023 intervenant le 31 décembre, il convient pour assurer le paiement des dépenses et l'encaissement des recettes, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2024 lors du vote du budget.

DÉCIDE

Article 1 :

OPERATIONS	SECTIONS	ARTICLES	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
OP 153 Rénovation Salle Poly. & Aire de Jeux	I.D	2131 Constructions bâtiments publics	800,00 €	0,00 €	800,00 €
	TOTAL I.D		800,00 €	0,00 €	800,00 €
	I.R	NEANT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL I.R		0,00 €	0,00 €	0,00 €
OP 159 Rénovation Eclairage Public	I.D	204181 Subv org. Publics divers – Biens mobiliers, matériel et étud	1 986,19 €	0,00 €	1 986,19 €
	TOTAL I.D		1 986,19 €	0,00 €	1 986,19 €
	I.R	NEANT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL I.R		0,00 €	0,00 €	0,00 €
OP 161 Maison Communale des Services	I.D	2131 Constructions bâtiments publics	299 807,89 €	285 767,62 €	14 040,27 €
	TOTAL I.D		299 807,89 €	285 767,62 €	14 040,27 €
	I.R	1322 Subventions. non transférables. Régions	49 998,00 €	0,00 €	49 998,00 €
		1323 Subventions non transférables. Départements	38 967,94 €	11 690,38 €	27 277,56 €
		13461 Fonds équipement. non amortissable - Dotation équipement territoires ruraux	92 468,00 €	27 740,00 €	64 728,00 €
		1641 Emprunts en euros	234 272,00 €	110 000,00 €	124 272,00 €
	TOTAL I.R		415 705,94 €	149 430,38 €	266 275,56 €

2024/001

OPERATIONS	SECTIONS	ARTICLES	PREVU	REALISE	RESTES A
OP 163 Jardin Souvenirs – Place Eglise	I.D	212 Agencements et aménagements de terrains	20 527,40 €	0,00 €	20 527,40 €
	TOTAL I.D		20 527,40 €	0,00 €	20 527,40 €
	I.R	13251 Subv. Non transf. GFP de rattachement	3 894,00 €	0,00 €	3 894,00 €
		13461 Fonds équip. Non amort. – Dot. Equipement territoires rura	6 342,47 €	0,00 €	6 342,47 €
	TOTAL I.R		10 236,47 €	0,00 €	10 236,47 €
OP 164 Adressage	I.D	2158 Autres installations, matériel et outillage techniques	16 472,05 €	12 436,05 €	4 036,00 €
	TOTAL I.D		16 472,05 €	12 436,05 €	4 036,00 €
	I.R	NEANT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL I.R		0,00 €	0,00 €	0,00 €

Ces écritures seront reprises dans le vote du Budget 2024

Article 2 :

Le secrétariat de Mairie et le Trésorier de Gaillac sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et publiée sur le site de la commune. Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Tarn.

Fait à LASGRAÏSSES, le 11 janvier 2024

Envoyé en préfecture le 11/01/2024
Reçu en préfecture le 11/01/2024
Publié le 11/01/2024
ID : 081-218101384-20240111-DEC_2024_001-AR



**Le Maire,
Alain ASSIÉ**



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

de sa transmission en Préfecture le : 11/01/2024

de sa publication / de sa notification le : 11/01/2024